

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-5-5

Séance du vendredi 15 novembre  
2019

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS HUITIEME PROGRAMMATION 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunies les 29 septembre 2014 et 4 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la huitième programmation pour l'année 2019 de 3 projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 59 700 € selon les caractéristiques suivantes. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

**1. Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller**

Projet :	<b>21-2 Création de circuits VTT d'enduro et produits touristiques liés</b>
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN
Localisation :	HUSSEREN-WESSERLING, MITZACH, MALMERSPACH, MOOSCH, URBES, MOLLAU, STORCKENSOHN
Numéro d'opération :	CTV00724
Montant du projet actualisé :	25 000 € HT
Montant subventionnable réajusté :	25 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention réajustée :	<b>7 500 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-32-204142-35621-006 AP2013

**2. Contrat de Territoire Trois Pays**

Projet :	<b>32-3 Liaison cyclable entre MICHELBACH-LE-BAS et BLOTZHEIM (partie BLOTZHEIM)</b>
Maître d'ouvrage :	SAINT-LOUIS-AGGLOMERATION
Localisation :	BLOTZHEIM
Numéro d'opération :	CTV02080
Montant du projet :	100 000 € HT
Montant subventionnable :	100 000 € HT
Taux :	15 %
Subvention :	<b>15 000 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K216, imputation 204-628-204142-35821-006 AP2015

Projet :	<b>32-4 Liaison cyclable entre MICHELBACH-LE-BAS et BLOTZHEIM (partie MICHELBACH-LE-BAS)</b>
Maître d'ouvrage :	SAINT-LOUIS-AGGLOMERATION
Localisation :	MICHELBACH-LE-BAS
Numéro d'opération :	CTV02081
Montant du projet :	120 000 € HT
Montant subventionnable :	120 000 € HT
Taux :	31 %
Subvention :	<b>37 200 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K216, imputation 204-628-204142-35821-006 AP2015

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité